

FORMATION CERTIFIANTE

INSTITUT
131

ARBITRAGE OHADA



La formation est destinée à tous les professionnels désireux de comprendre les mécanismes de l'arbitrage et d'acquérir les compétences pour appréhender chacune des étapes de la procédure d'arbitrage dans le cadre spécifique de l'espace OHADA. Les thèmes proposés permettront de maîtriser l'ensemble de la procédure, de la requête en arbitrage à la sentence, aussi bien du point de vue du conseil que de celui de l'arbitre.

La durée

32 heures planifiées sur 4 journées consécutives (de 9h à 18h)

+ ½ journée optionnelle d'examen

Les objectifs pédagogiques

- Acquérir les techniques et compétences clés nécessaires à la maîtrise de la procédure d'arbitrage dans l'espace OHADA
- Comprendre le rôle d'un centre d'arbitrage dans le déroulement de la procédure
- Être apte à pratiquer en tant que conseil et/ou arbitre en arbitrage OHADA

Prérequis

Cette formation n'est pas impérativement réservée aux juristes. Il est cependant nécessaire d'avoir quelques connaissances juridiques pour être en mesure de suivre les séances dans de bonnes conditions

Et après ?

Il est ensuite possible, en cas de succès à l'examen, de présenter sa candidature à l'agrément Arbitre OHADA auprès du CMAP.

Accessibilité & prise en compte des situations de handicap

Pour toutes nos formations, nous réalisons des études préalables à la formation pour adapter nos locaux, les modalités pédagogiques et l'animation de la formation en fonction de la situation de handicap énoncée. En fonction des demandes spécifiques, nous mettrons tout en œuvre avec nos partenaires spécialisés pour réaliser la prestation.

Notre référent Handicap est Mme Sabrina Chair, joignable par mail : schair@cmaph.fr

Coût de la formation

Le tarif est de 3200 € H.T. (soit 3840 € T.T.C.) pour les 32h de formation.

Pour toute inscription avant le 25 octobre 2024, le tarif EarlyBird est de 2900€ H.T. (soit 3480€ T.T.C.)

Pour le module optionnel de rédaction de sentence, le coût est de 500€ H.T. soit 600€ T.T.C.*

**TVA applicable uniquement pour les participants dont l'adresse de facturation se situe en France*

Modalités d'évaluation

- Grille d'évaluation
- Travaux pratiques
- Tests de contrôle des connaissances et validation des acquis
- Echanges avec les formateurs

Secteurs d'activités

Tous secteurs d'activités dans lesquels s'exerce l'arbitrage

Public concerné

Avocats, juristes, experts-comptables, chefs d'entreprise, etc...

Méthode

- Enseignement théorique
- Etude d'un cas pratique
- Mise en situation

Voies d'accès

- Formation continue
- Candidature libre

Lieux

La formation se déroulera en mode présentiel bimodal simultanément à Paris et à Lomé sous l'égide des deux formateurs. Les deux groupes communiqueront ensemble par un système de visioconférence.

Délais d'accès

11 jours ouvrés avant le début de la formation

N° NAF 8559A

Enregistrée sous le numéro 1175 56630 75

auprès du préfet de la région Île-de-France.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Institut 131, créé par le CMAP

39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris

institut131@cmaph.fr

N° SIRET 435 001 557 00014

La formation se déroulera en mode présentiel bimodal simultanément à Paris et à Lomé sous l'égide des deux formateurs. Les deux groupes communiqueront ensemble par un système de visioconférence.

Jour 1

Introduction à l'arbitrage

- Présentation des participants et des formateurs - Définition des attentes
- Bref rappel des grands principes de l'arbitrage (commercial/investissement, ad hoc / institutionnel)
- Présentation du rôle d'un centre d'arbitrage
- Rédaction de la clause compromissoire et exemples de clauses pathologiques
- Mise en œuvre d'une procédure d'arbitrage
- Introduction d'un cas pratique qui servira de fil conducteur pendant toute la formation

Remarque : toutes les étapes de la procédure d'arbitrage seront examinées au regard du droit de l'arbitrage OHADA

Jour 2

La constitution du tribunal arbitral

- Le choix du/des arbitre(s) – Critères de sélection – Devoir d'indépendance
- Processus de désignation / confirmation / récusation
- Le rôle de l'acte de mission et ses éléments essentiels
- Règlement d'une demande de récusation
- Rédaction d'un acte de mission et d'une ordonnance de procédure

Jour 3

La procédure arbitrale

- Le rôle de l'arbitre dans la procédure : respect des délais, règlement des incidents, sentences provisoires
- Rédaction d'une sentence intérimaire sur la compétence Préparation de l'argumentaire en vue de l'audience fictive

Jour 4

L'audience arbitrale

- Audience fictive devant un Tribunal arbitral avec intervention des participants
- Délibéré et rédaction collégiale de la sentence arbitrale

Jour 5

Module optionnel

- Une demi-journée d'examen sous forme de rédaction de sentence, corrigée de façon personnalisée par les formateurs.

Vos intervenants



Martial Akakpo

Martial AKAKPO est avocat au Barreau de Lomé depuis 1988. Il est également Associé-Gérant de la Société d'Avocats MARTIAL AKAKPO & ASSOCIÉS. Il a obtenu un Doctorat en droit et est également titulaire d'un Executive Master Finance d'Entreprise et Marché de Capitaux obtenu à Sciences PO Paris et d'un DU en Contentieux International des affaires.

Il intervient comme conseil ou arbitre dans des arbitrages et médiations internationaux.

Martial AKAKPO est le Secrétaire Permanent du Centre International d'Arbitrage et de Médiation (CIAM) basé à Lomé.

Martial est membre du Comité Français de l'Arbitrage, de l'Association Française d'Arbitrage et ancien membre de la Cour Internationale d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale de Paris.

Martial AKAKPO est depuis le 14 Février 2020 membre de la Cour Permanente d'Arbitrage de la Haye.



Olivier Cuperlier

Olivier CUPERLIER est avocat au barreau de Paris depuis 1996. Il accompagne régulièrement des investisseurs en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale et est spécialisé dans la gestion des différends commerciaux devant les juridictions étatiques et arbitrales en France et à l'étranger. Il est inscrit sur la liste des arbitres et des médiateurs de divers centres d'arbitrage et de médiation en France et en Afrique.

Olivier intervient à la fois comme conseil, arbitre ou médiateur dans des litiges internationaux que ce soit en matière commerciale ou dans des litiges relatifs aux investissements.

Il dispose également d'une solide expérience de formateur dans le domaine des MARD.

Il intervient depuis plus de 15 ans en Afrique francophone.

ARBITRAGE OHADA

Dates

25 au 28 novembre 2024

Civilité _____

Nom _____ Prénom _____

Date et lieu de naissance __ / __ / __ à _____

Société _____

Fonction _____

Adresse de facturation Professionnelle Personnelle

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____

Courriel (contact inscription) _____

Courriel participant (si différent) _____

Comment avez-vous connu notre formation ? _____

Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par le CMAP-Institut 131 à des fins de gestion des relations avec ses clients et prospects.

Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par le CMAP-Institut 131 à des fins de gestion des relations avec ses clients et prospects.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au CMAP-Institut 131, 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris ou par mail à institut131@cmap.fr ou par téléphone au 01 44 95 11 40.

* Tarif soumis à modification. Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par le CMAP-Institut 131 .

J'ai bien pris connaissance des conditions générales et compris la nature de mon engagement.

J'accepte la publication d'une photo de groupe sur les réseaux sociaux du CMAP-Institut 131 **Cachet de l'entreprise**

J'accepte la diffusion de mon adresse email aux participants du groupe de formation.

date et signature

Le tarif est de 3200 € H.T. (soit 3840 € T.T.C.) pour les 32h de formation.

Pour toute inscription avant le 25 octobre 2024, le tarif EarlyBird est de 2900€ H.T. (soit 3480€ T.T.C.)

Pour le module optionnel de rédaction de sentence, le coût est de 500€ H.T. soit 600€ T.T.C.*

Je règle par :

Chèque bancaire à l'ordre du CMAP

Virement bancaire
 BNP PARIBAS Grande Armée
 IBAN : FR 76 3000 4008 1300
 0104 6941 451
 BIC : BNPAFRPPGA

Autre (merci de préciser)

Je m'inscris :

Aux 4 jours de formation

Aux 4 jours de formation et au module de rédaction de sentence